



## Compte-rendu de la visio-conférence entre les OS et la Direction

7 juin 2021 10 H

OS participantes : CGT – CFDT – FO – Solidaires

- **Campagne IR**

M Derrac nous a indiqué que le nombre de réception d'accueil physique a diminué de 50 % entre 2019 et 2021 pour la DDFiP 49. Quoi de plus logique puisque les services étaient fermés tous les après-midi cette année contrairement à 2019 !

800 personnes ont été reçues dans les points France Service : 14 accueils de proximité et Beaupréau.

530 personnes ont été reçues sur rendez-vous pendant la campagne IR dans les CFP d'Angers, Cholet et Saumur. D'ailleurs, tous les créneaux ont été pris.

Par contre la réception téléphonique a accru considérablement. C'est ce qui s'appelle les vases communicants !

- **Cas Covid**

Il y a eu 36 cas de Covid depuis mars l'année dernière à la DDFiP 49, le dernier en date est au SIP de Saumur la semaine dernière.

- **Équipements**

Entre 65 et 70 % des agents de la DDFiP 49 sont équipés en ordinateur portable. Les chiffres sont donnés par l'ESI tous les mois, ce qui explique la fourchette car le taux évolue toutes les semaines.

La Direction répond à toutes les demandes d'équipement, actuellement.

- **Télétravail**

Avec l'amélioration de la crise sanitaire, les jours de télétravail vont évoluer.

A partir du 9 juin, les collègues pourront télétravailler 3 jours par semaine au lieu des 5 actuels. Pour la Direction, cela ne devrait pas poser beaucoup de problèmes car dans la DDFiP 49, nous étions plutôt à 3 qu'à 5 jours par semaine de télétravail.

Du 1er juillet au 31 août, cela sera 2 jours de télétravail possible.

A partir du 1er septembre prochain, ça sera la fin du dispositif transitoire.

Les agents pourront continuer à télétravailler s'ils le souhaitent, par la suite mais ils devront déposer une demande dans SIRHIUS.

Ce nouveau dispositif va se substituer aux conventions signées avant la crise COVID (« télétravailleurs historiques ») et aux dispositions mises en place pendant la crise sanitaire.

La documentation a été mise en ligne sur Ulysse (les agents / vie de l'agent / télétravail).

Nouveau dispositif : 3 formules possibles :

1°) jours fixes (ex : le lundi, ou le mercredi et le vendredi)

2°) jours flottants : soit 1, ou 2, ou 3 jours par semaine, ce qui correspond à 43, ou 86, ou 129 jours flottants sur l'année.

3°) soit une combinaison des deux premières possibilités.

Votre chef de service doit donner son accord pour votre demande de télétravail.

Vous pourrez déposer votre demande à partir du 15 juin dans SIRHIUS, ensuite votre chef de service a un mois pour la valider ou la refuser.

Pour rappel, la CGT Finances Publiques 49 est pour le télétravail comme geste barrière, d'ailleurs nous préférons le terme de « travail confiné » dans ce cas-là.

Mais pour la généralisation du télétravail, nous sommes très prudents, il faut que ça soit fait et géré en bonne intelligence pour ne pas déstructurer le service.

- **Mouvement local au 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Suite aux disparitions des CAP locales d'affectation, nous n'avons accès à aucun document.

La CGT Finances Publiques 49 a donc renouvelé sa demande par mail, le 4 juin dernier, à savoir : disposer du tableau de classement des demandes, la liste des départs à la retraite par résidence, la liste des détachements et d'avoir le mouvement local la veille ou l'avant-veille de sa parution, pour intervenir sur des erreurs éventuelles. Pour rappel, ces documents, nous y avons accès jusqu'à il y a deux ans.

Nous avons obtenu de disposer de la liste des départs à la retraite par résidence et de la liste des détachements. Par ailleurs, comme nous l'avons précisé, dans notre mail, à M Derrac que certaines DDFiP/DRFiP, donnaient plus d'éléments (ex : la DRFiP33 sur leur site Ulysse local), la CGT Finances Publiques 49 a donc obtenu d'avoir des éléments supplémentaires sur le tableau du mouvement local.

Nous aurons donc : le grade et l'échelon, la date de prise d'échelon, l'affectation actuelle, l'affectation obtenue au 01/09/2021, la priorité (éventuelle) exercée pour obtenir le poste et surtout l'ordre du vœu obtenu dans la mutation de l'agent.

Pour la CGT Finances Publiques 49 c'est une première « victoire » mais elle condamne, toujours, avec force, la disparition des CAPL d'affectations, elle exige l'abrogation de la loi de la Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

- **Accueil des nouveaux collègues au 1<sup>er</sup> septembre 2021**

La CGT Finances Publiques 49 a demandé à M Derrac de décaler la journée d'accueil des nouveaux collègues. En effet, le 1<sup>er</sup> septembre ce sont encore les vacances scolaires et le 2 septembre c'est la rentrée scolaire.

Aussi pour permettre, aux nouveaux collègues concernés de faire la rentrée scolaire de leurs enfants, nous avons demandé et obtenu de décaler la journée d'accueil.

Ainsi, elle aura lieu le lundi 6 septembre.

La CGT Finances Publiques 49 se félicite de ce changement.

En cette période difficile, n'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des problèmes, si vous avez des questions.

La CGT Finances Publiques 49 est à vos côtés.

Notre priorité actuelle est la protection des agents.